Nouvel habillage!

AVMG Sud

Association vaudoise
des maîtres·ses de gymnase

Membre de la Fédération syndicale SUD
et de SUD éducation

Les Brèves



Parution à l'improviste | Nº 47 - novembre 2026

La formidable mobilisation qui a clos l'année 2025 nous a permis de bloquer des attaques portées par l'employeur public aux mécanismes salariaux légaux. Cela a été déterminant et le demeure, quel qu'ait été le niveau d'engagement nécessaire pour faire reculer le Conseil d'Etat. Mais rien n'est jamais acquis pour bien longtemps et nos droits doivent sans cesse être défendus et réaffirmés. Nous le savons bien et ne feindrons donc pas un quelconque étonnement face à ce qui nous attend cet automne 2026. Au-delà et dès 2027, le plan de « retour à l'équilibre budgétaire » d'ici à 2030 interroge sérieusement l'avenir des services publics et parapublics vaudois et – entre autres – la faisabilité d'un gymnase en quatre ans à la hauteur de nos attentes et de celles de la jeunesse en formation. Ce numéro alerte également quant aux modalités des consultations à venir entre le 9 et le 20 novembre sur les travaux MAT-EO. A toutes et tous, nous souhaitons une bonne lecture ! On se voit jeudi 5 novembre en manifestation !

Automne-hiver 2025: un succès d'étape décisif à confirmer ■ Après une première manifestation des plus réussies le 2 octobre 2025, nous avons ensemble continué à nous mobiliser. Nos gymnases ont constamment répondu présents lorsqu'il s'est agi de faire grève, jusqu'à treize jours avec les reconductibles. Les cortèges à travers Lausanne ont réuni plusieurs fois 25'000 personnes et cela ne s'était jamais vu, pas même à l'occasion de DECFO-SYSREM en 2008-2009. Ce formidable mouvement a eu raison de deux décrets qui s'attaquaient aux acquis salariaux par une baisse de 0,7% sur les salaires dès le 1er janvier 2026 et la suppression des décharges de fin de carrière dans l'enseignement. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat n'a certainement pas envie d'une nouvelle confrontation mais l'actuel carcan budgétaire et l'appétit de la majorité parlementaire, aiguisé par la réduction de 12% d'impôts cantonaux sur le revenu et la fortune dès 2027, lui laisseront peu de marges de manœuvre. Du moins si une large mobilisation n'exerce pas la pression nécessaire à maintenir les salaires et les prestations de service public.

Défense des moyens de se défendre ! ■ La mobilisation de fin 2025 nous a déjà montré comment le Conseil d'Etat attaquait le droit de grève puisqu'il avait à mi-décembre déclaré de manière unilatérale que le retrait des décrets rendait l'arrêt de travail illicite. Comme si les conditions de travail ne relevaient pas d'un champ de négociations et donc de possible grève en cas d'échec de celles-ci. Il a ensuite persisté dans son interprétation lors de rencontres avec les syndicats. Défiera-t-il également le mouvement de 2026 sur cet objet ? Nous devons nous y attendre collectivement. De toutes les façons, la défense du droit de grève et plus généralement celle des droits syndicaux sera déterminante cette année et les suivantes. Tout signe de durcissement en matière de droit de réunion, d'affichage, de diffusion d'information doit nous alerter. Nous vous invitons à nous faire remonter toute situation qui vous interpellerait à ce sujet. Il n'y aura jamais trop de vigilance en la matière. Les libertés syndicales sont la clé de voûte de l'action collective et de toute résistance efficace à des démarches de démantèlement des conditions de travail et de dégradation des prestations. Qu'on se le dise !

La lutte et la persévérance paient ■ Depuis des années nous repoussons par divers moyens (information, négociations, manifestations et grève) les velléités de l'employeur vis-à-vis de la CPEV, notre Caisse de pensions. Bonne nouvelle à ce stade puisque les conditions de départ en retraite qui devaient être péjorées par l'ajout de deux ans à travailler en plus dès le 1er janvier 2027 a été abandonné. Nous savons que, là encore, ce n'est que partie remise mais cela fait du bien pour celles et ceux qui peuvent continuer à partir à 60 ou 62 ans au lieu de 62 et 64 ans (62 ans pour les enseignant.e.s de gymnase). Et cela fait du bien au moral de toutes et tous les autres car c'est une démonstration que la persévérance paie.

Avenir du gymnase en quatre ans ■ Nous réaffirmons que seule la variante « 11+4 » permettrait d'envisager une véritable réflexion sur l'organisation du système scolaire pour le troisième cycle de l'école obligatoire (degrés 9 à 11). Or, le DEF persiste à vouloir limiter la scolarité obligatoire à 10 ans pour une partie des élèves se destinant à l'Ecole de maturité. La proportion d'une cohorte qui entrera au gymnase pour quatre ans à l'issue de la 10ème année (c'est le volet « 10+4 » de l'option vaudoise du « 10/11+4 ») dérivera sans doute d'une décision politique qui risque de générer nombre de polémiques. L'actuel chef de Département et ses chefs de service ne

livrent aucune information, même quant à une fourchette envisagée. Au contraire, ils répètent à l'envi que toutes les options sont ouvertes et veillent jalousement à ce que nous ne puissions jamais même entrevoir une tendance dans leurs propos. Nous peinons à croire que tout reste aussi ouvert qu'annoncé. Il faudra pourtant bien une fois décider. Après les élections cantonales 2027 (28 février pour le Grand Conseil et le premier tour de l'élection au Conseil d'Etat) ? « Un gymnase en 4 ans ne pourra pas se faire avec les moyens et au prix d'un gymnase en 3 ans ; nous y veillerons. Par ailleurs, pour les familles, il faudra prévoir un système de bourses efficaces qui garantissent les chances du plus grand nombre » (extrait de la résolution de l'AG de l'AVMG-SUD du 1er juin 2021). Quels que soient les résultats du futur exercice électoral, il est plus qu'évident que nous devrons lutter pour défendre et imposer un enseignement émancipateur, libre et critique.

Le goût de l'exploration : pour elle-même ? Dans le processus de construction de la nouvelle Ecole de maturité vaudoise, l'heure est à l'exploration tous azimuts : groupes de travail, groupes thématiques, plateforme, enquêtes, bilans, consultations, etc. Le canton de Vaud est peut-être bien en train de remporter la palme de l'auscultation de son système scolaire. A ce titre, le site www.mat-eo.ch regorge de documents très intéressants. Pour n'en citer qu'un, source impressionnante de données éclairantes, le premier volet d'un travail universitaire intitulé L'école de maturité vaudoise entre structures et trajectoires d'élèves : efficacité, équité et leviers structurels de l'Observatoire de l'Education et de la Formation de l'Université de Lausanne (OBSEF UNIL). Le deuxième volet, en cours d'élaboration, livrera les résultats de plus de 200 entretiens individuels et d'une enquête menée auprès de 15'000 étudiantes et étudiants de l'UNIL.

Des World café et autres outils de management ■ Les conférences des maître.sse.s seront prochainement consultées sur la Synthèse intermédiaire des travaux des groupes thématiques DGEP publiée le 1er octobre 2026 et en ligne sur www.mat-eo.ch, 90 pages. La forme retenue par la DGEP (sans consultation des syndicats, comme le reste) est celle du world café, régulièrement utilisée sans que l'on ait souvent eu des retours de son utilité effective. Souvent présenté comme un dispositif d'intelligence collective, nous y avons jusqu'ici plutôt vu un outil de management qui préfabrique du consensus par des questions qui souvent formatent le débat. Une consultation individuelle en ligne suivra, laissant chacun.e devant son écran. Face à notre demande – en séance de Délégation postobligatiore (DPO) du 7 octobre – de connaître de manière anticipée les questions posées afin de pouvoir informer nos membres et le corps enseignant, donner notre éclairage sur une matière volumineuse et faire en somme rien de plus ni de moins que notre travail d'information et d'analyse dans le cadre de SUD Education, la DGEP se cabre. Par courriel du 26 octobre 2026, elle nous oppose des arguments sur lesquels nous reviendrons ultérieurement en détail. Nous en donnons toutefois déjà deux édifiants exemples ci-dessous.

Transparence aux calendes grecques / droit d'information à la corbeille ? ■ Le groupe de projet (GP) de la DGEP nous répond qu'il n'est pas possible de donner suite à notre demande d'information avant la diffusion du rapport final du mandataire auquel il a confié le travail de conception et la réalisation de la consultation. Ce mandataire est le ZEM CES, une agence spécialisée de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le rapport final est attendu pour le printemps 2027. Malgré cela, la DGEP affirme ceci : « La transparence reste pleinement garantie : le questionnaire sera intégralement rendu public dans le rapport d'analyse du ZEM CES lors de sa parution. Il en sera fait de même pour l'enquête auprès des élèves de l'Ecole de maturité réalisée par le Bureau Interface Politikstudien ». Il serait difficile de davantage entraver le travail syndical ! Autre morceau choisi, celui qui prétend que nos commentaires ou analyses risqueraient « d'interférer directement avec la liberté individuelle de chaque enseignante ou enseignant d'exprimer un avis sincère et personnel. L'objectif fondamental de ces démarches est de recueillir la perception directe et non biaisée des actrices et acteurs du terrain. » Il semblerait que l'organisation collective et la possibilité de débattre dérangent.

Prochains rendez-vous

Jeudi 5 novembre 2026
Grande manifestation unitaire fonction publique et parapublique, 18 heures, Lausanne, Place Montbenon, départ à 18.30

Jeudi 12 novembre 2026
Assemblée générale intersyndicale FSF-SSP-SUD à l'Aula du Belvédère, à Lausanne, 18.30

Mardi 17 novembre 2026
Assemblée générale de SUD, Maison du Peuple, 18.30

De plus amples informations et du matériel de mobilisation sont disponibles sur www.sud-vd.ch.
Nous sommes également disponibles pour toute question par courriel à avmg@avmg.ch

DEMANDE D'ADHÉSION À L'AVMG-SUD

Fr. 200.- par année civile (Affiliation à la Fédération syndicale SUD incluse)

sur notre site : www.sud-vd.ch/adhesion - par mail : avmg@avmg.ch - via le QR code >>>